

Ref : MJQ/KR/ADM202206 01

Objet : Rappel du règlement sur les entrées gratuites aux arènes

Nîmes, le vendredi 3 juin 2022

Chères et chers licenciés(es),
Mesdames et messieurs les délégué(e)s
Messieurs les Responsables des délégué(e)s,

A la suite de remontées de Clubs Taurins et Organismes sur le sujet de la gratuité et de certains abus constatés ou difficultés souvent rencontrées,

A la suite de la revendication de la corporation des délégués de courses réclamant une place gratuite pour un accompagnant,

La FFCC a constitué un groupe de travail composé de toutes les catégories d'acteurs concernés pour échanger sur ce sujet.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de confirmer le règlement en place. Cette décision a été confirmée en bureau fédéral.

Voici les règles et conditions : Ont droit à l'entrée gratuite aux arènes :

- ✚ Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général.
- ✚ Les responsables départementaux des délégués sur présentation de leur licence.
- ✚ Les gardians salariés sur présentation de leur licence et leurs retraités.
- ✚ Tous les raseteurs et tourneurs licenciés de la FFCC, sur présentation de leur licence à jour.
- ✚ Tous les raseteurs et tourneurs participant à la course auront la possibilité de faire rentrer uniquement une personne, munie d'une invitation qui lui sera délivrée au guichet des arènes.
- ✚ Les anciens raseteurs sur présentation de leur carte d'ancien raseteur avec rappel de la règle de 10 ans de piste.



- + Les manadiers ou gardians s'ils participent à un concours de manade ont droit à deux entrées gratuites, trois dans le cas d'une course royale ou complète, délivrées au guichet des arènes.
- + Un représentant de la presse officielle désigné par les journaux pour la course, sur présentation de sa carte de presse.
- + Les photographes officiels de la FFCC sur présentation de leur carte de photographe délivrée par la FFCC
- + Le délégué de course officiant le jour de la course sur présentation de sa carte de délégation mentionnant la date de la course.

Concernant la revendication de certains délégués de courses d'obtenir une entrée gratuite pour un accompagnant de leur choix, cette demande n'a pas reçu un avis favorable du groupe de travail et du bureau fédéral.

Pour la bonne gestion des règles de gratuité, la FFCC recommande :

- + Que chaque organisateur diffuse du mieux possible l'information et les règles aux personnes en charge des guichets et des portes d'accès aux arènes pour éviter les abus ou demandes non règlementaires
- + Que chaque organisateur fasse respecter ce règlement. Si une personne ne remplissant pas ces conditions demande la gratuité, vous êtes en droit de lui refuser.

Avec notre sincère considération.

La Secrétaire Générale
Marie José QUEREL